ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

JC 09/25 Rev. 1

29 août 2025
Original : anglais

F

Rapport de la 2e réunion du Comité commun

1. Le Comité commun s'est réuni pour la deuxième fois à Londres, Royaume-Uni, le 12 mars 2025. La réunion était présidée par le Président du Comité, M. Zoltan Agaï, de l'UE-Commission européenne.

2. Des représentants des Membres suivants étaient présents en ligne via le logiciel Zoom :
   a. Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Indonésie, Népal et Togo
   b. Membres importateurs : Union européenne et Suisse

Point 1 : Ordre du jour provisoire

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document JC-07/25.

Point 2 : Rapport de la 1ère réunion du Comité commun

4. Le rapport de la réunion précédente tenue le 5 septembre 2024, figurant dans le document JC-06/24, a été adopté sans amendements.

Point 3 : **Statistiques**

Point 3.1 : **Disponibilité, accessibilité et amélioration de la qualité des données**

5. Le Coordonnateur des statistiques a rendu compte de la gamme de données, rapports et informations disponibles pour les Membres, les abonnés et le public, et a résumé les projets d'amélioration de la collecte de données du secrétariat.

6. Le délégué du Brésil a remercié le Coordonnateur des statistiques, puis a formulé les observations suivantes. Il a déclaré que la délégation brésilienne apprécierait, dans un premier temps, de recevoir du secrétariat un document contenant une proposition détaillée concernant le système de collecte de données amélioré afin que celle-ci puisse être analysée par les organisations concernées de la filière caféière brésilienne. Plus généralement, de telles propositions devraient être diffusées et analysées par l'ensemble des Membres avant toute décision et avant la transmission de propositions au Conseil international du Café (CIC).

7. Deuxièmement, le délégué du Brésil a évoqué la conformité limitée des Membres à l'obligation de fournir à l'OIC des informations statistiques précises. Il considérait la fourniture de statistiques sur les marchés et les prix comme le service le plus important que l'OIC rende à ses Membres. Les Membres dépendent mutuellement de la prestation de bonnes statistiques précises. Il a précisé que le Brésil faisait partie des pays qui avaient soumis de manière continue et très détaillée des statistiques à l'Organisation.

8. Dans ce contexte de la nécessité de renforcement des capacités de certains Membres à fournir de bonnes statistiques au secrétariat de l'OIC, le délégué du Brésil a demandé des précisions supplémentaires au secrétariat concernant les ateliers de formation proposés pour les pays producteurs.

9. Le Coordonnateur des statistiques a indiqué qu'un document détaillé sur la proposition de travail sur les statistiques serait diffusé. Concernant les ateliers de formation, le Comité a été informé que le premier atelier était prévu le 14 mai 2025 à Jakarta. Le deuxième se tiendrait au Honduras en septembre 2025, en parallèle de la session du CIC. Un troisième atelier serait organisé en Afrique, la date et le lieu restant à définir.

10. Le Comité a pris note de ce qui précède.

Point 4 : Promotion et développement du marché
Point 4.1 : Fonds spécial de l'OIC

11. Le Chef des opérations a informé le Comité que les Philippines et le Timor-Leste étaient les seuls Membres n'ayant pas encore utilisé le Fonds spécial. Des discussions bilatérales ont eu lieu avec le représentant des Philippines, mais aucune communication n'a été reçue de la part du Timor-Leste.

12. Le délégué des Philippines a indiqué que les discussions étaient toujours en cours et a demandé de faire preuve de patience à ce sujet.

13. Le Comité a pris note du rapport.

Point 4.2 : Journée internationale du café

14. Le Chef des opérations a informé le Comité que le thème pour 2025 serait une actualisation de celui de 2024 – à savoir la collaboration au sein de la chaîne de valeur du café – et que les supports et outils pour la célébration seraient disponibles d'ici juillet. Le Comité a été informé que les démarches visant à obtenir la reconnaissance de la Journée internationale du café par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et par l'ONU elle-même étaient en bonne voie.

15. Le délégué du Brésil a fait des observations concernant le point 4. Il a expliqué que la délégation brésilienne souhaitait demander au secrétariat s'il existait d'autres activités prévues ou envisagées en matière de la promotion du café, de la consommation et du développement du marché. Cet aspect devait être central dans l'Organisation, notamment en tenant compte de l'expansion, de l'importation et de la consommation spectaculaires de café sur le marché chinois. Étant donné que l'objectif général de l'Organisation était de renforcer le secteur du café et d'en promouvoir l'expansion, des commentaires, observations et initiatives sur ce thème, et en particulier en ce qui concerne le marché chinois, seraient les bienvenus selon le délégué du Brésil.

16. Le Chef des opérations a informé le Comité que le secrétariat mettait déjà à disposition des outils pour la promotion de la consommation de café sous la forme de la boîte à outils de développement du marché du café. Le secrétariat, sous la direction de la Directrice exécutive, était activement engagé auprès de la Chine, ainsi qu'auprès de l'Asie en général, en tant que marché émergent à la demande en forte croissance.

17. Le Comité a pris note du rapport.

Point 5 : Projets et financement sectoriel

Point 5.1 : Mécanismes mondiaux de Financement du Café

18. Le Chef des opérations a commencé par expliquer l'objectif central et le cadre du Mécanisme mondial de Financement du Café. Il a été rappelé au Comité que le G7 avait approuvé la création d'un Fonds mondial pour la durabilité et la résilience du café en tant que cadre d'action coordonnée et de génération de fonds d'investissement dans le secteur du café.

19. Le délégué du Brésil a demandé des apports concernant les perspectives des mécanismes de financement à la lumière des récentes évolutions des priorités et des engagements d'allocation budgétaire en matière de coopération internationale.

20. Le Chef des opérations a informé le Comité que le rôle du secrétariat, tel que mandaté dans l'Accord international de 2007 sur le Café (Accord de 2007), était de s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires pour le secteur du café au profit des agriculteurs des pays producteurs de café.

21. Le Comité a pris note du rapport et des interventions des Membres concernant le Mécanisme mondial de Financement du Café.

Point 5.2 : Faits marquants des projets du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC)

22. Le coordonnateur du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) a fait le point sur les activités depuis septembre 2024, en se concentrant spécifiquement sur les projets sur le Revenu minimum vital et de prospérité.

23. Le Comité a pris note du rapport.

Point 5.3 : Projets de développement

24. Le Chef des opérations a expliqué que le secrétariat n'avait reçu aucune demande de la part des Membres pour développer un projet spécifique. Il a présenté un aperçu des projets en cours ainsi que des projets encore en phase de génération d'idées. Ces projets reflétaient la mise en œuvre du programme des activités approuvé dans le budget de l'OIC pour l'année caféière 2024/25. Il a précisé que son aperçu devait être considéré comme un rapport provisoire, le rapport complet devant être présenté au Conseil en septembre 2025.

25. Le délégué du Brésil a fait les observations suivantes. Le délégué a fait référence à l'observation du Chef des opérations selon laquelle le secrétariat n'avait reçu aucune indication des pays pour des projets ou des sujets d'intérêt. Le délégué du Brésil a indiqué que sa délégation

n'avait pas connaissance d'une diffusion de questions de la part du secrétariat auprès des États membres pour leur demander les priorités ou projets de leur préférence. Le délégué a cité l'exemple de l'Organisation internationale du sucre, où les pays étaient traditionnellement consultés sur des sujets d'intérêt pour les projets à développer par cette organisation. Le délégué a insisté sur le fait que les propositions d'études et de projets devaient être diffusées au préalable, afin que les Membres puissent les analyser et les évaluer dûment en concertation avec les parties prenantes de la chaîne de valeur dans leurs pays respectifs.

26. Le délégué du Brésil a poursuivi en indiquant qu'il était important de recevoir la documentation avant la réunion, plutôt que de se limiter à des déclarations orales du secrétariat pendant la réunion. Cela permettrait une meilleure préparation, des questions, des suggestions et des discussions plus dynamiques pendant la réunion.

27. Le délégué du Brésil a précisé qu'il n'y avait eu aucune approbation ni validation des présentations et propositions formulées lors de la réunion. Le délégué a réitéré qu'au nom de la transparence, de la clarté et de l'objectivité, l'Organisation devait répondre aux attentes et priorités de ses Membres.

28. Le Chef des opérations a exprimé sa reconnaissance pour les trois points soulevés par le délégué du Brésil et a répondu à chacun d'entre eux au mieux de ses connaissances.

29. En ce qui concerne le contexte dans lequel les Membres pourraient soumettre des propositions de projet, le Chef des opérations a expliqué que depuis son arrivée à l'Organisation en 2018, cela ne constituait pas une pratique courante. Il a néanmoins reconnu que le Comité comme le Conseil pourraient envisager de formaliser un tel processus à l'avenir.

30. Le Chef des opérations a rappelé qu'avant son arrivée, en particulier pendant la période où le Fonds commun pour les produits de base était actif, un comité spécial était chargé d'examiner les propositions de projets. Il a toutefois indiqué qu'après le démantèlement de ce système, seul un nombre limité de propositions ont été soumises par les Membres. Il a notamment mentionné les propositions du Kenya et de l'Ouganda, ainsi qu'une proposition conjointe du Honduras et du Nicaragua concernant les effets des ouragans.

31. Le Chef des opérations a également noté que l'Organisation avait fonctionné conformément aux procédures établies de l'Organisation internationale du Café. Il a toutefois insisté sur le fait que les Membres restent pleinement habilités à déterminer s'il convient de créer un mécanisme spécifique pour l'élaboration de propositions de projets et d'initiatives de coopération technique.

32. En ce qui concerne la présentation actuelle et le rapport associé, le Chef des opérations a indiqué que le secrétariat étudierait les moyens de communiquer à l'avance les informations pertinentes aux Membres, en suivant les pratiques utilisées dans d'autres contextes.

33. Le Chef des opérations a conclu en déclarant que le résumé présenté reflétait sa compréhension et son expérience. Tout en reconnaissant que son mandat au sein de l'Organisation avait été limité, il a affirmé que les procédures existantes étaient restées largement inchangées pendant son mandat et s'est dit convaincu que le secrétariat resterait ouvert et réactif aux besoins et demandes en constante évolution des Membres.

34. Insistant sur la nécessité de transparence, de clarté et d'objectivité, le délégué du Brésil a demandé qu'une bonne pratique de consultation formelle des Membres concernant les projets soit adoptée. Le délégué a expliqué qu'il y voyait une opportunité pour le secrétariat de l'OIC de consulter les États Membres sur leurs priorités nationales et leurs attentes en matière d'études, de projets et d'activités. Ces consultations devraient être transparentes. Le délégué du Brésil a également souligné que les capacités de l'OIC étant limitées, il convenait donc de définir des priorités sur la base de la consultation des Membres.

35. Le délégué de la Colombie a demandé et obtenu des précisions concernant un projet colombien, un programme de l'Organisation internationale du Travail, développé en collaboration avec l'Association japonaise du café. Le Chef des opérations a indiqué que le secrétariat fournirait des informations détaillées au délégué de la Colombie.

36. Le Comité a pris note du rapport du Chef des opérations et des interventions des Membres sur les projets de développement.

Point 6 : Études, enquêtes et rapports

Point 6.1 : Plan des études, des enquêtes et des rapports pour l'année caféière 2024/25

37. Le Chef des opérations a expliqué que le plan relatif au Point 6.1 s'appuyait sur les dispositions de l'Accord de 2007, du Plan d'action quinquennal et du programme des activités. Le plan pour 2024/25 comprenait deux enquêtes obligatoires (sur les Obstacles au commerce et à la consommation, ainsi que sur les limites maximales de résidus), quatre études, portant sur le changement climatique, la production, la spéculation, les prix, la consommation et le marché du café décaféiné, et enfin le Rapport sur la mise en valeur du café 2024/25, dont le thème porterait sur la collaboration au sein de la chaîne de valeur du café.

38. Un délégué de l'Union européenne a soutenu et approuvé l'étude sur le marché mondial du café décaféiné.

39. Le délégué de l'Indonésie a exprimé son soutien au plan 2024/25, en déclarant que ces initiatives étaient essentielles pour favoriser un secteur du café durable et résilient, et qu'elles revêtaient une importance particulière pour l'Indonésie, en particulier : (i) l'enquête sur les limites maximales de résidus ; (ii) l'activité sur les liens entre le changement climatique et la production de café ; (iii) l'activité sur les prix internationaux du café et leur transmission aux prix locaux.

40. Le délégué du Brésil a souligné qu'aucun projet mentionné ou inclus dans le programme des activités du budget de l'Organisation ne pouvait être automatiquement mis en œuvre sans le consensus préalable du Comité commun, comme indiqué dans le Mandat du Comité commun (document ICC-136-11 en date du 16 octobre 2023, paragraphe 2, 2.1, Point B).

41. Le délégué du Brésil a réitéré sa demande de plus de détails concernant tous les projets et études proposés, et a insisté pour que les Membres disposent d'un délai suffisant pour une analyse approfondie des propositions présentées. Le délégué a insisté pour que les descriptions comprennent les objectifs visés et les méthodologies utilisées, ainsi qu'une explication claire de la manière dont les études s'alignent sur les priorités stratégiques et le mandat de l'Organisation, tels que décrits dans le document ICC-136-11.

42. Le délégué du Brésil a également précisé qu'aucune étude ni aucun rapport ne devra être publié ni estampillé par l'OIC sans consultation préalable des Membres sur la pertinence de l'étude et sur les projets de rapports de l'étude. Le délégué a évoqué les précédentes expériences négatives des deux dernières années, avec deux études de l'OIC contenant des déclarations qui n'étaient pas en ligne avec les buts et les priorités des pays producteurs de café.

43. Afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent, le délégué du Brésil a proposé que le Secrétariat prépare une explication complète et détaillée pour chaque étude, qui devrait être distribuée aux Membres avant toute nouvelle discussion ou approbation.

44. Le Chef des opérations a présenté un aperçu des méthodologies prévues pour les études, enquêtes et rapports proposés.

45. Le délégué du Brésil a réaffirmé que le secrétariat devait préparer une description détaillée de chacun des projets et la soumettre aux Membres pour consultation. Une fois cette consultation achevée, une nouvelle réunion du Comité commun devrait être organisée afin d'approuver les études jugées pertinentes par les États Membres dans le cadre de leur participation à l'Organisation.

46. Le Président du Comité, compte tenu du programme des activités et afin d'éviter tout retard, a suggéré que le secrétariat transmette une proposition plus détaillée au Comité.

En attendant, toutes les études proposées seraient transmises au CIC avec la mention qu'aucun consensus n'avait été atteint à ce sujet au sein du Comité commun.

47. Le Président du Comité est ensuite intervenu en tant que délégué de l'Union européenne. Il a suggéré que le Comité accepte, tout en reconnaissant l'absence de consensus dans le Comité commun, de soumettre ce point au CIC pour examen, afin de permettre au secrétariat d'avancer.

48. Le délégué du Brésil a réitéré son désaccord et a indiqué qu'une consultation était nécessaire. La durée de la période de consultation a été discutée. Le délégué a expliqué qu'au Brésil, huit entités participant à la gouvernance de haut niveau du secteur du café seraient consultées. Elles auraient une réunion pour l'analyse conjointe des propositions, et les résultats guideraient la Représentation du Brésil à Londres. Ce processus de consultation durerait un mois. Il a également souligné que tant le temps de transmission à Londres que la traduction initiale devaient être pris en compte. Il a été convenu qu'un délai de six semaines serait fixé pour refléter la complexité, la profondeur et le temps nécessaire à la consultation des chaînes de valeur respectives des Membres.

49. La Directrice exécutive de l'OIC est intervenue avec le consensus du Comité selon laquelle une proposition détaillée serait transmise aux membres du Comité mixte six semaines avant la prochaine réunion prévue, à organiser en juin ou ultérieurement, mais avant la 140e session du CIC.

50. Il n'a pas été convenu que le Point 6.1 soit soumis au CIC pour approbation.

Point 7 : Questions diverses

51. Il n'y avait pas d'autres sujets à aborder.

Point 8 : Date de la prochaine réunion

52. La date de la prochaine réunion a été fixée à juin 2025 ou ultérieurement, mais avant la 140e session du Conseil.

53. Le Président a remercié tous les participants.